



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Coalition contre le trafic des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La Coalition contre le trafic des femmes, une organisation non gouvernementale œuvrant en faveur de l'élimination de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles et de l'égalité entre les sexes, reconnaît les difficultés entourant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier le troisième objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le sixième objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à combattre le VIH/sida et d'autres maladies. Malgré les divers efforts déployés, des obstacles importants demeurent sur la voie de la réalisation de ces objectifs du Millénaire pour le développement.

L'année dernière, la Commission de la condition de la femme a affirmé dans ses conclusions concertées sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles que « la violence à l'égard des femmes [était] un frein au développement économique et social des communautés et des États, et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux du Millénaire » (par. 21). Il est impossible de parvenir à l'égalité des sexes, d'autonomiser les femmes et d'enrayer la propagation du VIH/sida sans combattre la violence sexiste envers les filles et les femmes.

En dépit du mandat clair donné aux Gouvernements et à tous les autres acteurs concernés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir lutter contre la propagation du VIH/sida chez les filles et les femmes, des phénomènes tels que la violence masculine à caractère sexuel, qui rend les femmes vulnérables au VIH/sida et à d'autres maladies sexuellement transmissibles, ne sont toujours pas traités de manière adéquate. La traite des filles et des femmes aux fins d'exploitation sexuelle commerciale est l'une des formes les plus répandues de la violence masculine envers les femmes. Des éléments probants montrent que la vulnérabilité des femmes au VIH/sida diminue sensiblement avec l'élimination de la violence sexiste, dont la traite et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Il faut s'attaquer à cet usage de longue date qui consiste à acheter et vendre des filles et des femmes en vue de les exploiter sexuellement pour réduire et éliminer la propagation du VIH/sida.

En 2012, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié le rapport *VIH et le droit : Risques, Droit et Santé* de la Commission mondiale sur le VIH et le droit, qui appelle l'attention sur le lien entre la prostitution et la propagation du VIH/sida. Malheureusement, ce rapport passe sous silence les nombreux éléments qui montrent que la légalisation ou la dépénalisation de la prostitution n'élimine pas la violence et l'exploitation, pas plus qu'elle n'enraye la propagation du VIH/sida. La recommandation en faveur de la légalisation et de la réglementation de la prostitution repose sur l'hypothèse que les tenanciers de maisons closes et autres qui tirent profit de l'industrie du sexe sont des garants appropriés des droits et de la sécurité des personnes prostituées. En fait, la légalisation ou la réglementation de la prostitution exacerbe la violence sexuelle répandue envers les filles et les femmes, car elle augmente la demande de prostitution, ce qui entraîne la multiplication des maisons closes et dope la traite à des fins sexuelles.

Selon des études, les filles et les femmes en situation d'exploitation sexuelle sont soumises à des degrés élevés de violence de la part à la fois des proxénètes et

des clients. La solution des « pratiques sexuelles moins risquées » découlant de la légalisation de la prostitution ignore la dynamique de pouvoir inhérente à l'exploitation sexuelle commerciale. En tant qu'objet de transaction entre proxénètes et clients, les filles et les femmes exploitées sexuellement doivent consentir aux exigences de leurs clients, parmi lesquelles figurent souvent des rapports sexuels non protégés. La violence est souvent le prix de la résistance.

Les programmes de réglementation de la prostitution tels que ceux proposés dans le rapport du PNUD protègent les acheteurs masculins de services sexuels, et pas les prostituées. Le dépistage du VIH et les contrôles sanitaires obligatoires ne diminuent en rien le risque d'infection auquel les prostituées sont exposées puisque les clients masculins ne sont pas tenus de se soumettre à un dépistage systématique de maladies sexuellement transmissibles. Cette différence révèle que l'objectif de ces contrôles sanitaires est bel et bien de protéger la santé des clients masculins. L'hypothèse est que les prostituées sont porteuses de maladies, et le rôle des clients masculins dans la transmission du VIH est ignoré. Les contrôles sanitaires forcés ne sont qu'une atteinte à l'intégrité physique et une indignité de plus pour les prostituées.

La légalisation de l'industrie du sexe et le fait d'appeler « travailleurs du sexe » les femmes et les enfants en situation de prostitution ne change rien au « droit » des hommes de les exploiter à des fins sexuelles. C'est ignorer l'élément le plus important qui dope la propagation du VIH/sida par l'industrie du sexe : le fait que les hommes exigent un accès sexuel libre aux femmes et enfants. Il faut s'attaquer à la prostitution côté demande et la réduire par des mesures qui érigent en infraction la traite, le proxénétisme et le recours à la prostitution et permettent de poursuivre les auteurs de ces actes.

Les « solutions » du PNUD pour lutter contre le VIH/sida ne contribuent pas à la réalisation du troisième objectif du Millénaire pour le développement, qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au lieu de prôner de vraies options économiques pour les femmes, le rapport du PNUD approuve des politiques qui maintiennent les femmes à l'écart de l'emploi qualifié et rémunérateur. Comme ces politiques ne permettent pas de réduire la demande de prostitution et l'industrie du sexe, elles acceptent la naissance d'une sous-classe de filles et de femmes pauvres et marginalisées sur le plan social qui sont exposées à un risque accru de VIH/sida. Le fait de privilégier le droit supposé des femmes ou des filles de « choisir » le « travail du sexe » revient à ignorer les conditions sociales et économiques qui les conduisent sur le chemin de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

La légitimation et la normalisation de l'industrie du sexe ont des effets négatifs profonds à long terme sur les droits fondamentaux et la santé de toutes les filles et femmes. La prostitution, comme de nombreuses formes de violence sexuelle, découle de l'assujettissement des femmes aux hommes. L'industrie du sexe repose sur l'infériorité sociale des femmes et s'en alimente; elle relègue les femmes à l'état de marchandise sexuelle. Comme la sexualisation et la chosification des filles et des femmes sont répandues et continuent d'être acceptées dans la société, il est de moins en moins vraisemblable que les filles et les femmes seront traitées comme des êtres humains égaux. L'exploitation sexuelle commerciale est donc une pratique culturelle qui perpétue l'inégalité entre les sexes, nuisant tant aux femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe qu'à celles qui sont victimes de harcèlement

sexuel, de discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de violence sexuelle, car il est acceptable de considérer les femmes comme des objets sexuels à vendre et à acheter.

Des éléments probants montrent que la vulnérabilité des filles et des femmes au VIH/sida diminue sensiblement avec l'élimination de la violence sexiste, dont la traite et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les mesures de prévention du VIH/sida devraient viser à fournir aux filles et aux femmes les services d'appui dont elles ont besoin, notamment des centres d'accueil, des services de conseil et de soins de santé gratuits et des services d'éducation et de formation, et à leur permettre d'accéder à un logement permanent, tout en réduisant la demande masculine de services sexuels commerciaux.

Une approche axée sur les droits fondamentaux pour lutter contre la vulnérabilité des filles et des femmes au VIH/sida ne doit pas les abandonner à une industrie qui place le profit avant la dignité humaine. Elle requiert au contraire un plan global de sortie, de protection sociale et d'éducation pour éliminer les inégalités sociétales qui ont conduit à l'exploitation et à la maltraitance.

Recommandations

Nous demandons aux États d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans les objectifs du Millénaire pour le développement et d'adopter des politiques qui promeuvent l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour lutter contre le VIH/sida. Nous demandons instamment aux institutions des Nations Unies de tenir compte de ces principes lorsqu'elles font des recommandations qui ont de grandes implications pour les filles et les femmes dans le monde. Pour faire de réels progrès sur la voie de la réalisation du troisième et du sixième objectif du Millénaire, il faut prendre les mesures suivantes :

- Ériger en infraction tous les actes d'exploitation sexuelle et poursuivre leurs auteurs, y compris les clients et les proxénètes des filles et des femmes en situation de prostitution et victimes de traite;
- Former et responsabiliser les acteurs institutionnels et autres responsables à tous les niveaux, y compris dans la police et la magistrature, pour les amener à considérer que les filles et les femmes exploitées sont victimes d'actes criminels et non des personnes immorales ou criminelles;
- Renforcer les lois et les politiques pour venir en aide aux victimes de violence sexiste;
- Créer des programmes d'autonomisation économique à l'intention des femmes qui risquent d'être victimes de traite et d'exploitation sexuelle et les sensibiliser au danger de la traite;
- Prévoir des voies de recours pour les femmes issues de l'immigration qui sont victimes de violence et d'exploitation sexuelles, y compris l'asile et le statut de résident légal;
- Soutenir des programmes éducatifs qui traitent de la prévention de la violence sexuelle dans le cadre plus large de l'égalité entre les sexes, y compris l'éducation et l'autonomisation des filles et des femmes, et la sensibilisation au mal que la violence sexuelle et les stéréotypes sexuels font aux garçons et aux hommes;

- Accroître l'assistance médicale aux victimes d'exploitation sexuelle et d'autres formes de violence, y compris les services de santé mentale capables de traiter leur traumatisme, leur dépression, leur anxiété et leur pharmacodépendance;
- Refuser la légalisation ou la normalisation d'actes de violence sexuelle et l'éventualité de ne pas ériger ces actes en infraction ou de ne pas poursuivre leurs auteurs;
- Reconnaître le rôle que jouent les médias et Internet dans la promotion de la violence sexuelle et prendre des mesures pour lutter contre la maltraitance et la sexualisation croissantes des filles et des femmes dans la production et la consommation de la pornographie.

Avec l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale a admis que l'égalité entre les sexes et la lutte contre la propagation du VIH/sida ne pouvaient attendre et que des efforts réels devaient être déployés pour qu'un changement intervienne sans délai. Malheureusement, il reste énormément à faire pour que les États et les organisations intergouvernementales tiennent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la réalisation de ces objectifs cruciaux. Il faut prendre des mesures immédiates et sans équivoque pour endiguer la vague d'exploitation sexuelle commerciale et combattre l'acceptabilité croissante de cette forme de violence sexuelle pour accomplir le dessein des objectifs du Millénaire pour le développement.
